



## COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE A LA DIPJ DE RENNES DU 10 NOVEMBRE 2020

Le 10 novembre 2020, **une délégation SNIPAT** composée de **Mesdames Bernadette LEMONNIER**, Secrétaire zonale pour la région Ouest, **Sophie Pouliquen**, déléguée régionale des Pays de Loire et **Vanessa LE GOC**, déléguée PTS, a été reçue par M. SOULIE, Directeur de la DIPJ et par son adjoint M. GONTIER.

Lors de cette audience plusieurs points ont été abordés :

- **la réforme de la DZPJ et ses impacts**
- **le confinement acte II - télétravail ...**
- **et des questions diverses**

- Petit rappel sur **la réforme de la DZPJ RENNES** :

Avant le CTRPN d'octobre, il était prévu que le SRPJ ANGERS devienne un SPJ (Service de Police Judiciaire - 3ème niveau) et l'antenne de police judiciaire de NANTES devienne une DTPJ (Direction territoriale de police judiciaire - niveau 2).

Il a été acté à ce CT d'octobre que finalement le SRPJ ANGERS deviendrait une DTPJ (niveau 2) et que l'antenne de NANTES serait aussi une DTPJ (niveau 2).

Information effectifs : ANGERS compte 67 effectifs avec 12 personnels administratifs et NANTES 84 effectifs avec 5 personnels administratifs.

**Une disparité de fonctionnement entre les deux services qui ne peut pas durer.**

La création de DTPJ pour ANGERS n'aura pas d'impact sur la capacité opérationnelle. Mais il **est prévu que NANTES monte en puissance** avec l'apport d'effectifs actifs. **Il est évident que la DTPJ de NANTES devra être renforcée en personnels administratifs.**

La DTPJ de NANTES se verra attribuer le territoire de la Vendée.

La DTPJ d'ANGERS se verra attribuer quant à elle le territoire de la Mayenne.



# snipat

## Administratifs Techniques Scientifiques

Il est à noter également que dans cette réforme DZPJ, **la DZPJ OUEST rassemblera l'actuelle DIPJ RENNES et une partie de la DIPJ d'Orléans (siège et antenne de Tours correspondant exactement au ressort de la région Centre Val-de-Loire)**. L'autre partie de la DIPJ ORLEANS, à savoir le SRPJ DE LIMOGES, l'antenne de Poitiers \_ La Rochelle, rejoindront la DZPJ SUD-OUEST. La DIPJ ORLEANS passerait donc en DTPJ ORLEANS; La DTPJ ORLEANS conserverait les mêmes capacités opérationnelles que celles de l'actuel SRPJ d'Orléans.

**Le Directeur nous a annoncé qu'il devrait se déplacer d'ici la fin du mois à la DIPJ ORLEANS pour faire un point sur les effectifs actuels, la répartition par bureaux et missions.**

Avec cette réforme la DZPJ OUEST serait donc constituée de :

la DTPJ ANGERS

la DTPJ NANTES

la DTPJ ORLEANS

la DTPJ ROUEN avec ses SPJ CAEN et SPJ LE HAVRE

(ces DTPJ auront leurs gestion RH et Centre de Coût)

et du SPJ BREST- QUIMPER.

A ce jour, seules les brigades d'actifs à NANTES vont être renforcées, des arrivées sont notamment programmées.

**Concernant les administratifs**, il devrait être fait un point de situation d'ici la fin de l'année avec une perspective d'avenir.

**Nous avons demandé à être tenues informées de cette projection.**

**Des pistes seraient étudiées avec l'application de la dématérialisation à grande échelle.** Cela pourrait avoir à l'avenir un impact sur les SRDC, mais rien n'est encore inscrit dans le marbre.



# snipat

## Administratifs Techniques Scientifiques

Pour la DZPJ : les services RH, budget , Etat major seront plus sollicités, du fait de l'apport d'effectifs à gérer (1/3 de l'actuelle DIPJ d'ORLEANS).

**S'agissant des corps des personnels scientifiques**, ils seront impactés également. Une étude a été faite et cela correspond à une diminution de 3 ETP. Aussi, si un agent PTS de RENNES venait à partir il ne serait donc pas remplacé.

**L'acte II du confinement** : Le télétravail est mis en place, là où cela est possible. La DIPJ a reçu une vingtaine de postes (NOEMI).

Par ailleurs, il est possible aux agents de travailler sur des plages horaires élargies de 7h à 22h.

### **Vos délégués SNIPAT**

**restent à votre écoute et ne manqueront pas  
de reprendre rendez-vous avec le DIPJ en fin d'année  
pour faire un point sur la réforme DZPJ.**